



## COMMUNIQUE DE PRESSE

# QUALITÉ DE L'EAU : IL NE SUFFIT PAS DE CHANGER DE THERMOMÈTRE !

Retombée positive du dernier été caniculaire : la question de l'eau est enfin mise au premier plan. Revers de la médaille : on prend conscience qu'à travers l'eau, c'est toute la population qui est victime des pesticides. Sur la lancée actuelle, le consommateur va bientôt devoir choisir entre ne plus avoir d'eau ou boire de l'eau de mauvaise qualité sanitaire.

On aurait pu penser que les pouvoirs publics allaient prendre les mesures drastiques pour protéger la population. Les dernières péripéties connues ressemblent en fait à un mauvais tour de magie : pour rendre acceptables les dépassements de résidus de pesticides dans l'eau, il a suffi de créer une nouvelle valeur limite pour le Métolachlore ESA, une des molécules polluantes les plus répandues dans nos eaux. Elle est ainsi passée de 0,1 à 0,9 µg par litre d'eau. Il n'y aurait donc plus de problème ?

Classée depuis 2017 comme « pertinente », c'est à dire présentant un risque inacceptable pour la santé, elle vient d'être classée comme « non pertinente », sur la base des éléments fournis à l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) par la société Syngenta (fabricant de semences et de produits phytosanitaires). Mais, comme une réapprobation est en cours au niveau européen, elle sera de nouveau classée « pertinente » dans quelques mois. Entre temps, Syngenta aura écoulé ses stocks. Il n'y a pas de petits profits !

Quand on sait que la durée de rémanence du Métolachlore ESA est de plus de dix ans, on mesure le temps perdu. D'autant que certains élus sont en train de décider, sur la base de ce nouveau classement, de remettre en service les captages suspects et d'arrêter les travaux prévus pour améliorer la qualité de l'eau. Les consommateurs apprécieront !

**Au lendemain de cette tragique décision, nous tenons à rappeler aux maires et aux préfets qu'ils sont les premiers responsables de la protection de la population. Nous leur disons aussi que la qualité de l'eau peut être améliorée, à condition que plusieurs mesures concrètes soient prises :**

- **Protéger des pesticides** : ceux-ci constituent la principale source de pollution de nos réserves d'eau. Nous demandons depuis longtemps leur interdiction et une réorientation de l'agriculture. Il faudrait élargir immédiatement les périmètres de protection des captages aux zones à risque de transfert. Il faudrait interdire la mise sur le marché des produits dont l'homologation n'est pas achevée. On sait d'ailleurs que beaucoup de données proviennent des fabricants eux-mêmes.
- **Faire la transparence sur la qualité de l'eau** : les informations sur l'eau sont loin d'être compréhensibles par le consommateur et sont très incomplètes : la présence des pesticides n'est parfois vérifiée que tous les huit à dix mois, en particulier en zone rurale dont l'eau est peu contrôlée et peu traitée, ce qui crée une forte inégalité voire une fracture supplémentaire entre villes et campagnes. Une part infime des métabolites (sur près d'un millier) est recherchée dans l'eau destinée à la consommation. Aucune étude n'est connue sur les effets cocktails, liés aux interactions entre les différentes molécules.
- **Informer et associer la population** : on sent monter une défiance (justifiée) vis à vis de la qualité de l'eau. Faut-il continuer de boire l'eau du robinet, en particulier par les personnes fragiles (femmes enceintes, nourrissons, personnes âgées) ? Le sujet est trop grave pour laisser la population à l'écart des débats et des choix.

En conclusion, nous demandons aux élus et aux préfets d'entendre la population, de résister à la pression des lobbies, et de prendre des décisions marquées par le courage et le sens de l'intérêt général.

15 octobre 2022